



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

VR 52

Question écrite n° 49625

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'engorgement de la RN 52 à hauteur de Bellevue, Norroy-le-Veneur et Woippy, générant insécurité et nuisances pour les riverains. Dans les années à venir, le trafic y sera encore accru par la réalisation en amont de la VR 52 de Vitry-sur-Orne à Marange-Silvange. Des flux considérables déboucheront soit sur le segment autoroutier A 4 - Croix d'Hauconcourt - A 31, déjà saturé et accidentogène, soit sur la RN 52 de l'A 4, au Barreau-de-la-Maxe. Lors de la négociation du contrat de plan, sous la précédente législature, le Gouvernement avait refusé d'inscrire la réalisation et les études mêmes de la VR 52 entre l'A 4 et le Barreau-de-la-Maxe au motif que « l'État aura fait son devoir en reliant l'Orne au réseau autoroutier » et que cette poursuite de la VR 52 au Sud « relevait de la responsabilité des collectivités locales ». Suite à cette analyse erronée et irresponsable, il souhaite savoir si ce dossier a été repris, quand et comment la prolongation de la VR 52 sera assurée jusqu'au Barreau-de-la-Maxe.

Texte de la réponse

La VR 52, constituée de sections réaménagées ou déviées de la route nationale 52, a pour fonction principale de faciliter les déplacements domicile-travail entre le nord de l'agglomération de Metz et le sud de Thionville et d'améliorer ainsi la circulation locale. Ce projet a fait l'objet de trois opérations inscrites à l'actuel contrat de plan entre l'État et la région : la section Vitry-autoroute A 30 qui a été mise en service en juillet 2004, la section Rombas-A 4 dont les études d'avant-projet sommaire sont en cours d'achèvement et la requalification de la déviation de Rombas actuellement à l'étude. Un réaménagement de la RN 52 entre l'autoroute A 4 et l'agglomération de Metz, au droit du « Barreau », présente, en renforçant les flux pénétrant dans l'agglomération, un intérêt fonctionnel local mais ne saurait constituer une alternative à l'A 31. À ce titre, l'État n'a pas vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage d'un aménagement de cette nature mais il a toutefois garanti l'intérêt public de cet aménagement en assurant, jusqu'ici, la maîtrise foncière des terrains concernés. Au regard de l'objectif d'offrir de véritables alternatives à l'A 31 saturée dans la traversée de Metz, la mise en service du contournement sud-est en décembre 2004 apparaît déjà de nature à délester l'A 31 et à réduire ainsi les reports de trafics observés actuellement sur les axes nord-sud alternatifs locaux comme la RN 52. L'augmentation de trafic attendue sur l'A 4 au nord-est de l'agglomération nécessitera toutefois le réaménagement de l'échangeur d'Hauconcourt entre l'A 4 et l'A 31, dont les travaux sont inscrits partiellement au contrat État-région pour un montant de 4,47 millions d'euros. Les études sont en cours, en liaison avec celles menées par la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF), au titre de l'élargissement de l'A 4. Les travaux correspondants devraient commencer en 2005, dès que les accords avec la SANEF auront été conclus. Néanmoins, au regard de l'évolution prévisionnelle des trafics sur l'A 31 à l'horizon 2010, seule une nouvelle liaison autoroutière nord-sud est de nature à réduire de façon pérenne et importante le trafic sur l'A 31. Les études actuelles n'excluent toutefois pas l'étude de l'aménagement localisé de tronçons de l'A 31, notamment entre Dieulouard et Fey.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49625

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8266

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1395